



Avis 11/04

Mise en service partielle des nouvelles infrastructures

La construction de nouvelles infrastructures ou les modifications importantes à l'infrastructure existante dont le CCU ne conteste en rien l'impérieuse nécessité entraînent pour les voyageurs un cortège de désagréments majeurs: détente des horaires, retards, suppression de trains.

Ces désagréments perdurent sur des périodes parfois très longues. Ainsi sur la ligne 161, Bruxelles – Namur, les voyageurs galèrent depuis 1990 (début des travaux de la gare de Namur) et la situation ne s'améliorera guère avant 2017, fin des travaux du RER.

Les navetteurs sur cette ligne auront subi des inconvénients majeurs pendant une période de près de 30 ans.

Il est donc logique de mettre en service les nouvelles infrastructures dès que possible, même partiellement.

Ainsi, les travaux de génie civil relatifs à la mise à 4 voies du tronçon Ottignies – bifurcation vers Louvain la Neuve sont terminés depuis de nombreux mois à l'exception de quelques mètres à l'entrée d'Ottignies.

Le CCU souhaite que les voies soient posées et la caténaire installée sur ce tronçon, afin d'améliorer la ponctualité par ailleurs désastreuse sur la ligne 161, la situation s'étant encore détériorée après l'incendie de la cabine d'Etterbeek.

Les voyageurs comprendraient difficilement qu'une infrastructure quasi prête ne soit pas utilisée pendant 6 ans, même si cela doit entraîner un raccordement provisoire au gril d'Ottignies.

**CET AVIS A ETE APPROUVE A L'UNANIMITE EN REUNION
PLENIERE DU 14 JUIN 2011.**